



Syndicat des Milieux Aquatiques
et de la Prévention des Inondations

Rapport d'Activité 2024

Table des matières

I.	1^{ère} PARTIE – RAPPORT ADMINISTRATIF	5
I.1.	Présentation et rôle du Syndicat	5
	Les missions, la compétence GEMAPI et la transformation en EPAGE	5
I.2.	Les moyens humains et techniques du Syndicat	6
I.3.	Gouvernance et organisation	7
	Le Territoire de Gestion du SMAPI	7
	Composition du bureau du SMAPI :	7
	Composition du comité syndical du SMAPI :	7
II.	2^{ème} PARTIE - RAPPORT TECHNIQUE	10
II.1.	Caractéristiques naturelles du territoire	10
II.2.	La gestion des cours d'eau	11
	Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien écologique (PPRE) des cours d'eau	11
II 3	L'entretien courant des cours d'eau	12
	Les actions sur la continuité écologique des cours d'eau	16
	Les actions sur la restauration écologique des cours d'eau	18
II.3.	Les ouvrages hydrauliques du SMAPI	19
	Consommation électrique	21
II 4	Les zones d'expansion de crues (ZEC)	22
	Les zones d'expansion de crues (ZEC) aménagées	22
	Régularisation des systèmes d'endiguement	22
	L'entretien hydraulique et écologique des zones d'expansion de crues aménagées	23
	L'aménagement des ZECs de Rumegies et de Lecelles (La Vaudière)	25
	La Zone Naturelle d'Expansion de Crues (ZNEC) du Planard	26
II.5.	L'étude des milieux aquatiques	27
	Animation territoriale sur la continuité écologique	27
	Etudes et ZECs de Landas-Orchies	28
	Suivi du partenariat avec le Parc naturel Scarpe-Escaut	28
	Suivi hydrométriques des cours d'eau	28
	Renouvellement de la convention autorisant l'ouverture de la pêche sur le bassin de la Puchoie	30
II.7.	Lutte contre le rat musqué	30
II.9.	La gestion du Système d'Information Géographique (SIG)	31
II.10	Communication, site internet du SMAPI	32
III.	3^{ème} PARTIE - RAPPORT FINANCIER	35
III.1.	La participation des EPCI :	35

III.2. L'évolution des charges de fonctionnement :	35
III.3. L'évolution de la section investissement :	36
III.4. Les emprunts du Syndicat	36
III.5. L'évolution des subventions :	37
IV. 4 ^{EME} PARTIE - DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL	38

EDITO

Pour l'année 2024, le SMAPI a poursuivi ses missions d'entretien du réseau hydrographique, et des zones d'expansions de crues, ainsi que la modernisation des ouvrages hydrauliques. L'année 2024 a aussi vu le redémarrage des travaux d'aménagement des ZECs de Rumegies et Lecelles en octobre (15/10) puis leur arrêt à la suite des importantes précipitations de la fin du mois de novembre (23/11).

Par l'organisation de différents événements, par son site internet et ses articles de presse, le SMAPI a poursuivi le développement de sa communication afin de mieux faire connaître ses missions et ses actions.

Plus globalement, le début de l'année 2024 a été marqué par une pluviométrie particulièrement élevée, avec notamment une longue période de précipitations depuis la fin de l'année 2023 jusqu'au mois de mai 2024, permettant une bonne recharge des nappes phréatiques. L'hiver 2023/2024 a été particulièrement humide comparativement à l'hiver 2022/2023.

En conséquence, les niveaux d'eau ont été particulièrement élevés sur la quasi-totalité des cours d'eau du territoire du SMAPI. Les stations de pompages de Saint-Charles, du Canal Broutin et de l'Anguille ont fonctionné quotidiennement de janvier à mai 2024. L'imputation budgétaire relative à l'électricité a été particulièrement mobilisée par ces temps de précipitations.

La fin de l'année 2024 a été, à contrario, marquée par une pluviométrie modérée, ce qui a permis de soulager les stations de relevage en termes de fonctionnement et de ne pas dépasser le montant en électricité affecté au budget de fonctionnement pour les vis et les pompes du SMAPI.

I. 1^{ère} PARTIE – RAPPORT ADMINISTRATIF

I.1. Présentation et rôle du Syndicat

Les missions, la compétence GEMAPI et la transformation en EPAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par transfert de compétence de 4 EPCI :

- La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) ;
- Douaisis Agglo (DA);
- Cœur d'Ostrevent Agglo (COA);
- La Communauté de Commune Pévèle Carembault (CCPC).

Depuis le 31 mars 2020, le préfet du Nord a arrêté la transformation en EPAGE du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) sous la dénomination de **Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas Escaut (SMAPI)**.

Le Syndicat assure les 4 missions de la compétence GEMAPI comme indiqué dans l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1°) l'aménagement du bassin versant ;
- 2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau y compris les accès ;
- 5°) la défense contre les inondations ;
- 8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Actuellement, ces missions se traduisent sur le terrain par :

- L'entretien et la restauration écologique des cours d'eau relevant de sa compétence ;
- La gestion des ouvrages hydrauliques ;
- La gestion hydraulique et écologique des milieux aquatiques associés aux cours d'eau (zones d'expansion de crues, frayères, ...) ;
- La mise en place d'aménagements pour la prévention des inondations (zones d'expansion de crues, zones de débordements, etc.).

I.2. Les moyens humains et techniques du Syndicat

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2024 est celui-ci :

Filière	Statut	Durée hebdomadaire
Administrative		
Attaché territorial	Titulaire Cat A	35 H 00
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire Cat C	35 H 00
Technique		
Ingénieur Principal	Titulaire Cat A	35 H 00
Technicien principal 1 ^{ère} classe	Titulaire Cat B	35 H 00
Technicien territorial	Titulaire Cat B	35 H 00

Les effectifs du Syndicat sont restés stables pour l'année 2024.

Au 31 décembre 2024, le SMAPI est composé d'une équipe de 5 agents : Annie BEYAERT, Amandine RAUX, Sylvain QUAGHEBEUR, Gilles DUPERRON, Xavier CIROT.

Le SMAPI possède au 31/12/2024, deux véhicules de service mis à la disposition des agents afin de se rendre sur le terrain ou à des réunions :

- DACIA Duster neuf – 4 roues motrices acheté en janvier 2022 ;
- DACIA Duster occasion - 2 roues motrices acquis en 2023.

I.3. Gouvernance et organisation

Le Territoire de Gestion du SMAPI

La compétence GEMAPI a défini une échelle de gestion correspondant au bassin versant.

Le bassin versant est délimité par l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents et délimité par des frontières naturelles. (Figure 1).

Le bassin versant de la Scarpe aval a été défini en 2019 sur la base de la liste des cours d'eau définis au Comité syndical du 3 juin 2019.

En complément du bassin versant de la Scarpe aval, le Syndicat gère également certains cours d'eau, situés sur la CAPH, associés à la partie aval de l'Escaut. Ce territoire a été empiriquement dénommé « Bas Escaut » et reprend les limites administratives des communes de Mortagne-du-Nord, Château l'Abbaye, Maulde et Flines-lez-Mortagne.

Figure 1 : Délimitation d'un bassin versant

Les deux périmètres représentent donc le territoire de gestion du Syndicat (validé lors du Comité Syndical du 8 octobre 2019). Au total, 87 communes sont comprises dans ce périmètre de gestion s'étendant sur 3 arrondissements (Lille, Valenciennes et Douai) et 5 établissements publics de coopération intercommunale (les 4 cités ci-dessus, plus la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole n'ayant pas transféré la compétence GEMAPI au SMAPI en 2018), (cf.Figure 2 et ANNEXE 1 : Liste des communes membres).

Composition du bureau du SMAPI :

Le bureau du SMAPI, actualisé au 31 décembre 2024, est composé d'un Président, Monsieur Marc DELECLUSE, et de 4 Vice-présidents représentant chacune des 4 EPCI et de 5 membres :

M.DELECLUSE Marc	Président
M.MESSAGER Jean Claude	1 ^{er} Vice-Président
M.DALY Jean François	2 ^{ème} Vice-Président
M.DESCAMPS François-Hubert	3 ^{ème} Vice-Président
M.FONTAINE Jean Paul	4 ^{ème} Vice-Président
M.COPIN Jean Paul	Membre du bureau
M.DELCOURT Philippe	Membre du bureau
M.GRAS Jean-Luc	Membre du bureau
M.CATTIAU Géry	Membre du bureau
M. MORTREUX David	Membre du bureau

Composition du comité syndical du SMAPI :

Figure 2 : Les EPCI du territoire de gestion du SMAPI

Au 31 décembre 2024, le comité syndical est composé de 68 délégués titulaires :

EPCI	Communes	Délégués titulaires
	Abscon	FOURMAUX Jean Michel
	Bellaing	CACHOIR Bruno

CAPH (24 délégués titulaires)	Bousignies	TENEUL Arnaud
	Brillon	LECLUZE Bruno
	Bruille-St-Amand	LANNOY Bernard
	Château l'Abbaye	
	Denain	LEMOINE Solange
	Emerchicourt	CHOQUET Justine
	Escaudain	ABDELOUAHED Olivier
	Flines-lez-Mortagne	BOURGHELLE Jacques
	Hasnon	BOUDREZ André
	Haveluy	RYCKELYNCK Jean Paul
	Helesmes	HUGUES Stéphanie
	Herin	BOITTIAUX Daniel
	La Sentinelle	GABET Jérémy
	Lecelles	MESSAGER Jean Claude
	Maulde	FINET Florian
	Millonfosse	THURU Gérald
	Mortagne-du-Nord	QUIEVY Michel
	Nivelle	DUBOIS Jacques
	Oisy	PIRAUT Jean Pierre
	Raismes	TRIFI Patrick
	Rosult	BORAEVE Alain
	Rumegies	CHOTEAU Benoit
	Saint-Amand-Les-Eaux	DUFOUR Patrick
	Sars et Rosières	WADBLED Géry
	Thun-St-Amand	PINOY Jacques
	Waller	CATTIAU Géry
	Wavrechain-sous-Denain	PROUVEUR Alain

Cœur d'Ostrevent Agglo (19 délégués titulaires)	Aniche	BARTOSZEK Xavier
	Auberchicourt	DEVENOT Georges
	Bruilles-Lez-Marchiennes	SANNIER Christophe
	Ecaillon	SERRURIER Yvon
	Erre	DALY Jean-François
	Fenain	GOURMAUD Alain
	Hornaing	GAZET Christian
	Lewarde	LEGER André
	Loffre	VIREMOUNEIX Frédéric
	Marchiennes	FRANCKOWIAK Séverine
	Masny	BRASSART Daniel
	Monchecourt	SAVARY Jean
	Montigny-en-Ostrevent	DE CESARE Salvatore
	Pecquencourt	PACIOCCO Gilles
	Rieulay	DELECLUSE Marc
	Somain	TIEFENBACH Jean François
	Tilloy-les-Marchiennes	
	Vred	SOQUET Eric
	Wandignies-Hamage	PILLOT Marc
CCPC (19 délégués titulaires)	Warlaing	BRICOUT Patrice
	Aix-en-Pévèle	DEREMEZ Olivier
	Auchy-les-Orchies	DEKERLE Gilbert
	Bachy	DELCOURT Philippe
	Bersée	DEPRAETERE Didier
	Beuvy-la-Forêt	PIERKOT Léone
	Bourghelles	FENOT Sophie
	Bouvignies	VALIN Jean Marie
	Capelle-en-Pévèle	CHOCRAUX Bernard
	Cobrieux	NOCK Gérard
	Coutiches	FROMONT Pascal
	Genech	CAPELLE Hervé
	Landas	DUPIRE François
	Moncheaux	DESCAMPS François-Hubert
	Mons-en-Pévèle	BRANLY Damien
	Mouchin	DELMOTTE Jacques
	Nomain	GRAS Jean-Luc
	Orchies	DERACHE Guy
	Saméon	DUHAMEL José
Douaisis Agglo (6 délégués titulaires)	Thumeries	BOURGHELLE KOS Nadège
	Anhiers	MORTELETTE Nadine
	Faumont	GEORGES Florence
	Flines-les-Raches	COPIN Jean Paul
	Lallaing	FONTAINE Jean Paul
	Raches	MEIGNOTTE Patricia
	Raimbeaucourt	MORTREUX David

II. 2^{eme} PARTIE - RAPPORT TECHNIQUE

II.1. Caractéristiques naturelles du territoire

Le territoire du Bassin versant de la Scarpe aval est caractérisé par une vaste plaine alluviale comportant quelques hauteurs liées à la résistance de l'argile du Pévèle. Pour la Pévèle, l'altitude oscille entre 30 et 40 m avec un point culminant à Mons en Pévèle à 110 m. En plaine humide de la Scarpe, les altitudes sont de 16 à 20 m en moyenne et les dénivelés sont peu perceptibles (pentes majoritairement inférieures à 3 % sur les versants et quasi nulles de l'ordre de 0,2 % dans la plaine). Cette topographie engendre des écoulements rapides le long des versants avec un brusque ralentissement, dû aux ruptures de pentes, propices aux débordements (source SLGRI).

Le réseau hydrographique est constitué d'un cours d'eau principal, la Scarpe, affluent de l'Escaut, et d'une ramification plus ou moins dense de cours d'eau et de fossés qui drainent l'ensemble du bassin versant. Le réseau principal comprend, d'une part, le Décours (affluent en rive gauche de la Scarpe) et d'autre part la Traitoire (en rive droite), qui disposent eux-mêmes de nombreux affluents : le courant de Coutiches, le courant de l'Hôpital, l'Elnon, l'Ecaillon, etc.

L'ensemble du réseau hydrographique a été estimé à 1959 km de voies d'eau (cours d'eau, fossés ou indéterminés au sens de la Police de l'eau). Parmi ce linéaire, le SMAPI intervient sur environ 320km de cours d'eau (voir chapitre précédent).

La plaine de la Scarpe et de ses affluents offre un paysage original constitué de nombreuses zones humides d'intérêt écologique remarquable où l'eau est présente sous toutes ses formes. A ce titre la quasi-totalité de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut a été désignée zone humide d'intérêt national (« zone humide d'importance majeure ») par l'État en 1995. Ce territoire est d'ailleurs la plus grande zone humide intérieure de la Région Hauts-de-France. La cuvette de la plaine de la Scarpe et de ses affluents s'étend sur 40 km de long et 25 km de large, située sous les 19 m d'altitude et marquée par la quasi absence de pente. Cette plaine humide constitue une entité hydrologique et écologique cohérente qui couvre 311 km², soit près de 50% du bassin versant. Au sein de cette plaine de la Scarpe et de ses affluents, 1 300 ha sont protégés ou font l'objet de mesures de gestion afin de préserver et valoriser les fonctionnalités des milieux humides (Source PAGD SAGE de la Scarpe aval).

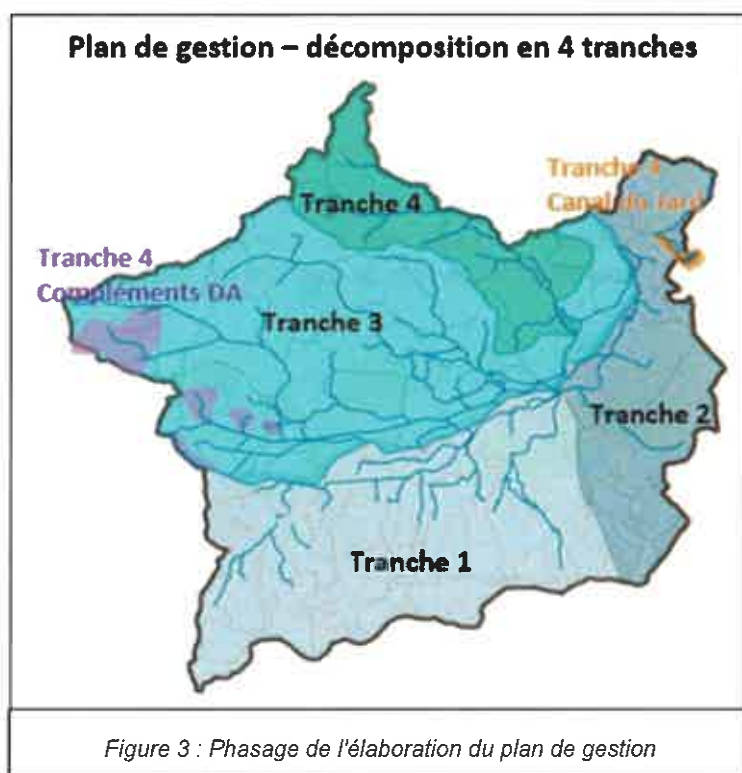
II.2. La gestion des cours d'eau

Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien écologique (PPRE) des cours d'eau

En 2020, le SMAPI a confié au bureau d'études SOGETI « l'étude du plan de gestion des cours d'eau intégrés au bassin versant du SMAPI » afin de disposer d'un diagnostic des cours d'eau, d'un programme pluriannuel d'actions d'entretien et de restauration des cours d'eau ainsi que d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation environnementale. Cette mission portait sur l'ensemble des cours d'eau relevant de la compétence GEMAPI, excepté le sous bassin versant de l'Elnon.

Pour rappel, le territoire a été découpé en 3 tranches et les 290km de cours d'eau parcourus sur les années 2020 à 2023. En 2023, une quatrième tranche a été confiée à SOGETI par le biais d'un avenant. Cette 4^{ème} tranche concerne le sous bassin versant de l'Elnon, ainsi que quelques cours d'eau rajoutés à la liste de compétence du SMAPI depuis le 1^{er} cahier des charges du diagnostic.

- **TRANCHE 1** : années 2020-2021 : bassin de l'Escaillon et de la Traitoire médiane – 85 km de linéaire de cours d'eau d'environ ;
- **TRANCHE 2** : années 2021-2022 : bassin de la Traitoire aval – 37 km de linéaire de cours d'eau ;
- **TRANCHE 3** : années 2022-2023 : bassin du Décours – 160 km de linéaire de cours d'eau ;
- **TRANCHE 4** : années 2023 – 2024 : bassin de l'Elnon + canal du Jard + cours d'eau sur Douaisis Agglo – 65 km de linéaire de cours d'eau.



Au cours de l'année 2024, le bureau d'études SOGETI a réalisé l'étude sur la tranche 4 en réalisant le diagnostic de terrain, le plan d'action et les deux dossiers de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) :

- travaux d'entretien et de restauration non soumis à la loi sur l'eau ;
- travaux de restauration soumis à la loi sur l'eau ; ce dossier s'accompagne du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le PPRE du SMAPI est financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

II 3 L'entretien courant des cours d'eau

Le Syndicat assure l'entretien et la restauration des cours d'eau relevant de sa compétence, en ayant recours à des entreprises locales dans le cadre d'une procédure adaptée selon les modalités d'un marché à bons de commande.

Le marché d'entretien des cours d'eau du SMAPI, d'une durée de 4 ans a été attribué à un groupement d'entreprises : SAS Hydram, Impact'En, Hennegraeve et se décompose en 5 lots en fonction de la typologie de travaux.

- Lot n°1 : Travaux d'entretien sur le réseau hydrographique du SMAPI – partie amont ;
- Lot n°2 : Travaux d'entretien sur le réseau hydrographique du SMAPI – partie aval ;
- Lot 3 : gestion des arbres (arbres imposants, arbres têtards) – ensemble du territoire ;
- Lot 4 : gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) – ensemble du territoire ;
- Lot 5 : travaux de restauration écologique des cours d'eau – ensemble du territoire.

Les travaux concernés par ce marché sont les travaux d'entretien de la ripisylve, y compris des interventions sur des grands arbres (élagage, abattage, recépage etc.) ou sur de la taille en têtard des saules, les travaux de retrait d'embâcles, les interventions de faucardage.

En 2024, le Syndicat a engagé 66 opérations dans le cadre de l'entretien régulier des cours d'eau sur l'ensemble du réseau des cours d'eau d'intérêt gémapien pour un montant TTC hors révision de prix de 426.336,10 € TTC. (voir tableau suivant) ;

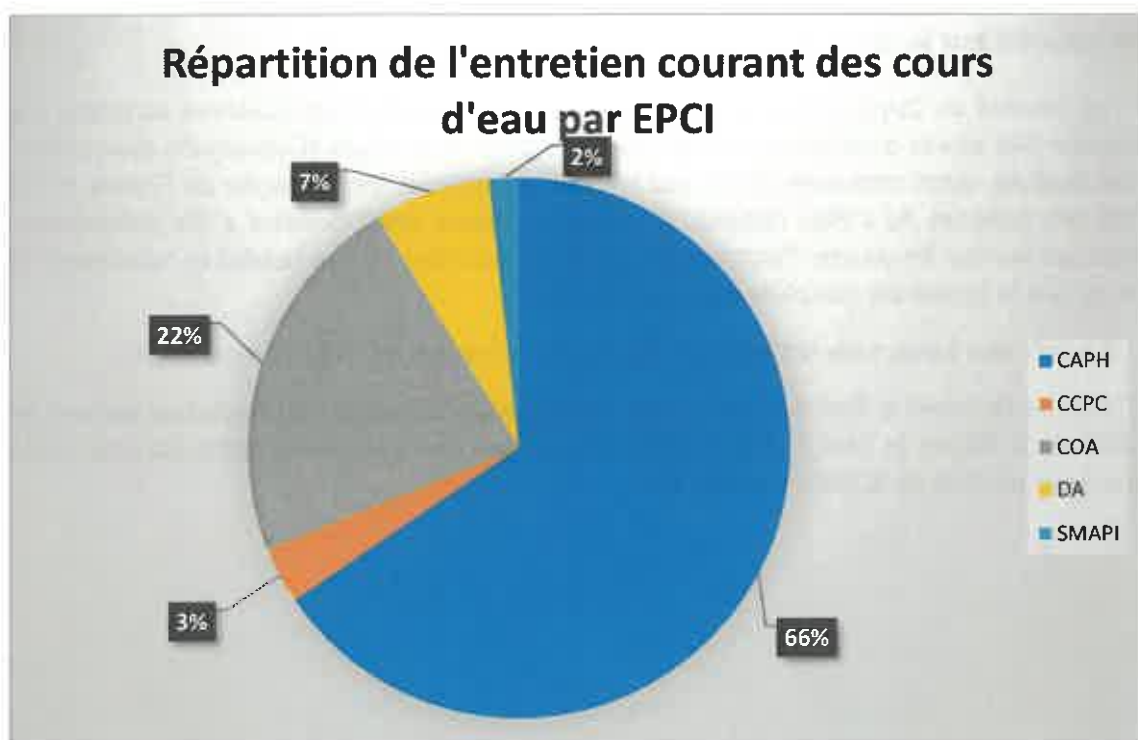
Travaux et secteur	Coût (TTC)	EPCI
Entretien aval courant de l'Ecaillon	20 616,00 €	COA
Faucardage de la Râches – Entretien de ripisylve	3 700,20 €	DA
Faucardage de la Râches – Secteur 1	7 744,20 €	DA
Faucardage de la Râches – Secteur 2	8 430,00 €	DA
Entretien de la Râches - Marchiennes	2 915,04 €	COA
Faucardage Râches Anhiers	6 750,00 €	DA
Embâcles Crt du Rivage - Bruille-lez-Marchiennes	5 022,00 €	COA
Embâcles - Planche Halloteau - Tilloy-lez-Marchiennes	9 948,00 €	COA
Enlèvement d'embâcles Warlaing – Pont Boulet	1 716,00 €	COA
Entretien - Maraichon - Flines lez Râches	3 390,00 €	DA
Entretien Crt de Fenain Erre-Fenain	948,00 €	COA
Entretien Branche Jambon Millonfosse	7 116,00 €	CAPH
Fauchage servitude Traitoire à Saint Amand les Eaux	2 784,00 €	CAPH
Entretien Décours St Amand	1 185,60 €	CAPH
Abattage d'arbres sur l'Ecaillon	4 722,00 €	COA
Entretien Fontaines d'Haveluy Wallers Pont Gibus	2 772,00 €	CAPH
Faucardage Fontaines d'Haveluy Wallers rue Platon	1 860,00 €	CAPH
Entretien Crt de l'Hôpital Sars et Rosières	23 516,40 €	CAPH
Entretien - Planche du Halloteau - Tilloy-lez-Marchiennes	29 232,00 €	CAPH
Retrait d'embâcle sur l'Elnon	1 716,00 €	CAPH
Entretien Crt Rivage Pecquencourt	2 604,00 €	COA
Ouverture Crt de l'Hôpital à Beuvry la Forêt	5 520,00 €	CCPC
Entretien Crt de l'Elnon à Lecelles	20 700,00 €	CAPH

Travaux et secteur	Coût (TTC)	EPCI
Retrait d'embâcle sur l'Ecaillon	1 716,00 €	COA
Faucardage Crt Font d'Haveluy Sup à Wallers	3 678,00 €	CAPH
Entretien Planche du Halloteau à Tilloy lez Marchiennes	4 970,88 €	CAPH
Retrait embâcles sur le Décours à Bousignies	3 828,00 €	CAPH
Entretien végétation Font d'Haveluy à Wallers Pt Gibus	4 644,00 €	CAPH
Entretien de la Branche jambon	6 456,00 €	CAPH
Entretien de l'Elnon	9 012,00 €	CAPH
Entretien de la serviture Crt Hôpital Sars et Rosières	19 921,20 €	CAPH
Entretien Crt Hôpital Sars et Rosières	8 597,04 €	CAPH
Entretien Crt Hôpital Sars et Rosières	11 019,60 €	CAPH
Faucardage de la Branche Jambon	9 198,00 €	CAPH
Débouchage de la buse St Martin	2 628,00 €	CAPH
Enlèvement embâcle Crt Hôpital	1 557,60 €	CAPH
Enlèvement d'embâcle Crt Font d'Haveluy	1 110,72 €	CAPH
Enlèvement d'embâcle dans la Traitoire	2 364,00 €	CAPH
Faucardage Callitriche font d'Haveluy	3 180,00 €	CAPH
Faucardage Callitriche font d'Haveluy	5 892,00 €	CAPH
Gestion des embâcles Crt Hôpital	1 716,00 €	CAPH
Enlèvement d'un saule Ruisseau Pont Ducat	1 341,36 €	CAPH
Enlèvement d'embâcle Crt Fenain	1 097,54 €	COA
Retrait de 2 embâcles sur l'Elnon	2 772,00 €	CAPH
Débroussaillage de la fontaine d'Hertain	1 054,02 €	CAPH
Embâcles sur le Décours à St Amand Route de Roubaix	1 737,37 €	CAPH

Travaux et secteur	Coût (TTC)	EPCI
Embâcle Décours St Amand Route de Lecelles	1 783,51 €	CAPH
Crt Hôpital à Sars et Rosières	5 266,98 €	CAPH
Abattage des arbres sur le 24 pieds à Rieulay	20 220,00 €	COA
Abattage de deux arbres sur le 24 pieds à Rieulay	1 800,00 €	COA
Mise en sécurité des arbres sur le 24 pieds à Rieulay	461,47 €	COA
Travaux Elnon rue du rivage Lecelles	16 766,16 €	CAPH
Enlèvement d'Arbre Crt Hôpital à Beuvry la Forêt	1 232,24 €	CCPC
Travaux sur la Navie à Erre	456,00 €	COA
Ouverture du milieu Crt Wabempré à Lecelles	15 726,11 €	CAPH
Faucardage Crt Hôpital à Auchy lez Orchies	6 619,58 €	CCPC
Entretien du Wacheux	17 835,14 €	COA
Nettoyage buse à Lecelles	1 097,54 €	CAPH
Entretien du Wabempré à Lecelles	11 917,87 €	CAPH
Embâcles sur le Courant de Coutiches	1 275,90 €	CCPC
Entretien Courant du Rieu à Rumegies	969,96 €	CAPH
Réparation Batardeau Canal Boutin	2 220,04 €	CAPH
Entretien Crt Plat Bouchard à Rumegies	9 756,19 €	CAPH
Entretien Crt Plat Bouchard à Rumegies	17 812,69 €	CAPH
Démantèlement du Pont de Lecelles	3 432,00 €	CAPH
Désencombrement Traitoire à Rieulay	5 288,40 €	COA
Révision des prix janvier 2024	1 758,76 €	SMAPI
Révision des prix janvier 2024	4 688,16 €	SMAPI
Révision des prix janvier 2024	1 260,22 €	SMAPI

Mi-février 2024, le courant de l'Hôpital a fait l'objet de travaux d'entretien importants sur plusieurs kilomètres sur la commune de Sars-et-Rosières. De nombreux arbres ont été retirés afin de faciliter et de retrouver un bon écoulement des eaux.

EPCI	Somme de Coût (TTC)	Pourcentage
CAPH	284 308,84 €	65,50%
CCPC	14 647,72 €	3,37%
COA	97 365,59 €	22,43%
DA	30 014,40 €	6,92%
SMAPI	7 707,14 €	1,78%
Total général	434 043,69 €	100%



Les actions sur la continuité écologique des cours d'eau

En lien avec l'animation territoriale 2022-2024 sur les continuités écologiques et le PPRE des cours d'eau, le SMAPI a procédé en 2024 à plusieurs actions améliorant la continuité écologique des cours d'eau.

- le retrait du clapet anti-retour de la Branche Jambon en février 2024 lors des travaux d'entretien ;
- Le retrait du seuil de Marchiennes en février 2024 pour un coût de **772.68 € TTC** ;
- la modification du seuil de l'Hourseau et de la vanne de l'Hourseau en juillet 2024 pour un coût de **6 134,29 € TTC** ;
- l'ouverture du seuil de la ZEC de Landas-Orchies réalisée par le SMAPI en septembre 2024 ;
- le retrait du seuil du Pont Maurice en octobre 2024 pour un coût de **3 938.7 € TTC**.

Par ailleurs, un seuil sauvage à Aix en Pévèle a été retiré par HIT suite à une réunion du PPRE avec le SMAPI.

La passe à poisson de contournement de la lame déversante de Thun, sur le courant du Décours, et la passe à poisson de la station du Canal Broutin sont entretenues mensuellement par la société ETM dans le cadre de l'avenant n°3 du marché d'entretien et de surveillance des ouvrages hydrauliques pour un montant annuel de **1.804,28 € TTC**.

En 2024, l'état de la passe à poissons de la Traitoire a été suivie par le SMAPI.

Les actions sur la restauration écologique des cours d'eau

Le courant du Cuyet à Saint-Amand-les-Eaux a fait l'objet d'une ouverture de milieu par recépage des arbres pour favoriser l'Habitat de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Cette libellule, quasi menacée au niveau national et régional, est protégée en France et fait partie des espèces du « Plan National d'Actions en faveur des Odonates ». Sa préservation passe par la mise en œuvre d'actions favorables au maintien de son habitat et notamment la lutte contre la fermeture complète des cours d'eau

Le coût des travaux de restauration écologique s'élève à **11 375, 83 euros TTC**.

Afin de favoriser le maintien du niveau d'étiage dans le courant de Coutiches en aval de la ZEC de la Pliche, le SMAPI a également réalisé le retrait d'atterrissements dans ce cours d'eau pour un coût de **3.284,41 euros TTC**.

II.3. Les ouvrages hydrauliques du SMAPI

En 2024, les ouvrages hydrauliques et leurs équipements associés sont détaillés comme suit :

- **7 stations de pompage et/ou de relèvement des eaux :**
 - o station de relèvement du canal Broutin à Millonfosse
 - o station de relèvement de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
 - o station de pompage des Hamaïdes 1 à Saint-Amand-les-Eaux
 - o station de pompage des Hamaïdes 2 à Saint-Amand-les-Eaux
 - o station de pompage du bassin de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux
 - o station de pompage du Marais de Fenain
 - o station de pompage de Saint-Charles à Flines-les-Raches

- **Un réseau de sondes de mesures de niveau de l'eau réparti sur le territoire :**
 - o sonde des Frenelles à Marchiennes
 - o sonde du Pont du Ghien à Beuvry
 - o sonde de Sars et Rosières
 - o sonde du canal Broutin à Millonfosse
 - o sonde de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
 - o sonde de Fort Calot à Wallers
 - o sonde de la Bougrie à Rumegies
 - o sonde du Marais de Fenain
 - o sonde de Saint-Charles à Flines-Lez-Raches
 - o sonde de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux
 - o sonde de la Zec de Landas-Orchies
 - o sonde de l'Abbé Bouquerel à Beuvry
 - o sonde de la Fercotte à Wandignies-Hamage
 - o sonde du clapet de Thun-Saint-Amand
 - o sonde du Pont Marcel à Millonfosse
 - o sonde du Pont des Vingt à Saint-Amand-les-Eaux

- **4 Pluviomètres :**
 - o pluviomètre du Pont du Ghien à Beuvry
 - o pluviomètre de la Bougrie à Rumegies
 - o pluviomètre de la station de l'Anguille
 - o pluviomètre de la station Saint-Charles

- **Un réseau de dégrilleurs automatiques et statiques :**
 - o dégrilleur automatique du Canal Broutin à Millonfosse
 - o dégrilleur automatique de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
 - o dégrilleur automatique du siphon sous la Scarpe à Saint-Amand-les-Eaux
 - o dégrilleur automatique du marais de Fenain
 - o dégrilleur automatique de Saint-Charles à Flines-Lez-Raches
 - o dégrilleur automatique des Hamaïdes n°1 à Saint-Amand-les-Eaux
 - o dégrilleur statique de la Puchoie à Saint-Amand-les-Eaux.

- **Un réseau de vannes motorisées et manuelles, de clapets :**
 - o vanne manuelle du Pont Mouy à Marchiennes

- vanne manuelle du déversoir de crues du Courant de l'Hôpital à Tilloy-Lez-Marchiennes
- vanne manuelle du déversoir de la Pliche à Bouvignies
- vanne motorisée de la Pliche à Bouvignies
- vanne motorisée de la Fercotte à Wandignies-Hamage
- vanne motorisée du Pont Marcel à Millonfosse
- vannes (2) motorisées du bassin de Wallers
- vanne motorisée de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux
- clapet de la Grenouille à Saint-Amand-les-Eaux
- clapet à lame déversante automatique du Pont des Vingt à Saint-Amand-les-Eaux
- clapet à lame déversante automatique de Thun-Saint-Amand

L'exploitation, la surveillance et la maintenance des ouvrages hydrauliques du SMAPI ont été confiées à la société ETM (**Eau Travaux et Maintenance**) pour la période 2022 – 2025, à la suite d'une consultation de marchés publics. Le marché est composé de deux lots :

✓ Lot 1 : Surveillance entretien et exploitation annuels :

Le premier lot consiste en des opérations de surveillance, de maintenance et d'exploitation des ouvrages avec des passages réguliers (visites mensuelles, semestrielles et annuelles) sur les installations pour en assurer l'entretien courant afin de maintenir leur bon fonctionnement.

Maintenance pour le premier trimestre 2024 : 36 298,00 € HT

Maintenance pour le deuxième trimestre 2024 : 36 298,00 € HT

Maintenance pour le troisième trimestre 2024 : 36 298,00 € HT

Maintenance pour le quatrième trimestre 2024 : 36 298,00 € HT

Le montant total de la maintenance en 2024 pour le lot n°1 s'élève à **145 192,00 € HT**, soit **159 711,20 € TTC** (TVA à 10%).

✓ Lot 2 : Travaux et interventions ponctuels :

Le second lot concerne les interventions ponctuelles ou urgentes sur les ouvrages hydrauliques et leurs équipements associés. Il s'agit d'un marché à bons de commande.

En 2024, ce lot n°2 représente un montant de **80 536,21 € HT**, soit **96 643,45 € TTC** (TVA à 20%) :

Site	Travaux réalisés	Montant travaux € HT
Station Saint-Charles	BDC n°25 : remplacement télésurveillance SOFREL	4 422,85 €
Station Canal Broutin	BDC n°26 : remplacement de 4 galets sur le dégrilleur n°4	5 343,00 €
Station Fenain	BDC n°27 : remplacement du démarreur de la pompe n°3 de Fenain	21 727,18 €
Station canal Broutin	BDC n°28 : intervention suite à chute d'arbres	2 134,17 €
Sonde mobile	BDC n°29 : déplacement sonde US courant du pont du Nid à Mouchin	400,00 €

Ensemble des sites	BDC n°30 : interventions d'astreinte du 1 ^{er} trimestre 2024	5 040,00 €
Ensemble des sites	BDC n°31 : intervention d'astreinte du 2 ^{ème} trimestre 2024	4 872,50 €
Station Canal Broutin	BDC n°32 : réparation moto-réducteur sur vis n°4	8 255,99 €
Station Canal Broutin	BDC n°33 : déblocage dégrilleur 1	1 114,00 €
Vanne de Thun	BDC n°34 : remplacement 4 flexibles, fuite hydraulique vanne de Thun	1 436,65 €
Station Canal Broutin	BDC n°35 : réparation moto-réducteur sur vis n°2	15 155,04 €
Ensemble des sites	BDC n°36 : interventions d'astreinte du 3 ^{ème} trimestre 2024	1 705,00 €
Station Hamaïdes 1	BDC n°37 : remplacement contacteur sur pompe Hamaïdes 1	761,11 €
Station Saint-Charles	BDC n°38 : remplacement des démarreurs sur les pompes n°2 et n°4 à Saint-Charles	6 739,97 €
Ensemble des sites	BDC n°39 : intervention d'astreinte du 4 ^{ème} trimestre 2024	1 428,75 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX € HT		80 536,21 €

Pour cette année 2024, le remplacement du démarreur de la pompe n°3 de la station de relevage de Fenain a été particulièrement complexe du fait que le matériel évolue et que les nouvelles pièces disponibles ne sont plus compatibles avec les équipements d'origine. Il convient d'usiner des pièces intermédiaires sur mesure afin de permettre les raccordements dans les règles de l'art. Le montant de cette prestation est de **21 727,18 € HT**, soit **26 072,61 € TTC**.

Consommation électrique

En 2024, le coût du MWh est redevenu raisonnable avec un montant de 133,16 € du MWh mais l'année a été particulièrement pluvieuse les six premiers mois et la fin du dernier trimestre 2024.

Le nouveau contrat d'électricité plus favorable financièrement, validé auprès de la société ENERGEM pour les années 2024 et 2025 a permis de limiter les dépenses affectées à cette imputation budgétaire, comparativement à l'année 2023.

Le montant d'électricité pour l'année 2024 s'élève à **182.000 €** (le montant affecté au BP 2024 de 200.000 €).

Pour l'année 2024, la hausse de la facture d'électricité lié à l'important fonctionnement de toutes les stations de relevage du SMAPI finalement pu être maîtrisé grâce aux nouvelles conditions financières du contrat avec ENERGEM

Années	Consommation en KWh	Coût en € TTC	Coût du MWh
2021	321 000	65 000,00 €	70,00 €
2022	140 000	59 000,00 €	263,00 €
2023	195 000	120 000,00 €	580,0 € (425,00 € avec amortisseur électrique)
2024	595 000	182 000,00 €	133,00 €

II 4 Les zones d'expansion de crues (ZEC)

Les zones d'expansion de crues (ZEC) aménagées

Dans le cadre de sa mission liée à la prévention des inondations, le syndicat a défini une liste des zones d'expansion de crues (ZEC) au comité syndical du 26 septembre 2023 (voir Annexe 3). :

- L'étang de la Puchoie, sur la Traitoire, à Saint-Amand-les-Eaux, aménagée en 1976°;
- La « ZEC de Bellaing », sur le courant des Fontaines d'Haveluy, à Haveluy et à Bellaing, aménagée en 1999°;
- La « ZEC du Quennebray », sur le courant de l'Hôpital, à Beuvry-La-Forêt aménagée en 1999°;
- La « ZEC de la Pliche », sur le courant de Coutiches à Bouvignies, aménagée en 2004 ;
- La « ZEC la rue Neuve » sur le courant de l'Elnon à Lecelles aménagée en 2018 ;
- La « ZEC de Landas-Orchies » sur le courant de l'Hôpital à Landas et à Orchies, aménagée en 2021.

Suite aux pluies continues, l'Elnon est sorti de son lit à plusieurs reprises fin février 2024. La ZEC située rue Neuve à Lecelles a pleinement joué son rôle jusqu'à son remplissage complet. L'intensité des crues a également entraîné l'inondation des terrains périphériques.

Régularisation des systèmes d'endiguement

Le décret « digue » de 2015 contraint les gestionnaires de système d'endiguement à entreprendre des études pour la régularisation de leurs ouvrages. Les services de la DDTM ont identifié 6 systèmes de classe C relevant de la compétence du Syndicat :

- Bassin de la Puchoie ;
- ZEC de Quennebray ;
- ZEC de la Pliche ;
- ZEC de Bellaing ;
- ZEC de Lecelles ;
- ZEC de Landas-Orchies.

En 2022, le syndicat avait engagé des prestations topographiques sur les ZECs de Quennebray, de la Pliche, de Bellaing et de la Puchoie afin de procéder à l'actualisation des relevés topographiques.

Les ZECs de la rue Neuve à Lecelles (14 000 m³) et de Landas-Orchies (29 000 m³), au regard de leurs capacités hydrauliques ne sont pas considérées comme des aménagements hydrauliques au titre du code de l'environnement, (volume de stockage inférieure à 50 000m³) et ne nécessitaient pas d'être intégrées au dossier de régularisation.

En 2023, le bureau d'étude ARTELIA, retenu après le lancement d'un marché public (notification d'attribution de marché en date du 9 mai 2023), a entrepris l'étude des ZECs de

Quennebray, de la Pliche et de Bellaing afin de les régulariser. Ainsi des visites techniques approfondies, des modélisations hydrauliques et la réalisation des études de dangers ont été menées sur ces 3 ZECs afin de déposer un dossier de demande de régularisation auprès des services de l'Etat. Ainsi pour les ZECs de Quennebray, de la Pliche et de Bellaing, des consignes de gestion de crises ont été établies et sont en attente de validation auprès des services de l'Etat.

Pour la ZEC de la Puchoie, la modélisation hydraulique nécessitant un temps d'études trop long pour bénéficier d'une autorisation simplifiée dans les délais impartis, cet ouvrage n'a pas été intégré dans le dossier de demande de régularisation.

En fin d'année 2024, le SMAPI a adressé, pour instruction par la DREAL des Hauts de France, les Etudes de Dangers (EDD) finalisées par ARTELIA pour les trois ZECS de La Pliche, de Quennebray et de Bellaing.

La complétude des dossiers a été confirmée par les services de l'Etat. Ces trois dossiers devraient aboutir sur la validation d'une autorisation préfectorale simplifiée, autorisant le SMAPI à maintenir en fonctionnement ces trois équipements de protection contre les inondations.

Les capacités des ZECs de Quennebray, de la Pliche et de Bellaing ont été recalculées dans le cadre de ces études :

ZEC de Bellaing : 76 556 m³ pour une crue quinquennale (Q5)

ZEC de Quennebray : 42 178 m³ pour une crue vicennale (Q20) et 56 794 m³ pour une crue centennale (Q100)

ZEC de la Pliche : 50 500 m³ pour une crue décennale (Q10) et 64 150 m³ (Q100)

L'entretien hydraulique et écologique des zones d'expansion de crues aménagées

Principe de la double gestion

Dans le cadre de sa compétence liée à la prévention des inondations et à la préservation des milieux aquatiques, les zones d'expansion de crues font l'objet à la fois d'une gestion hydraulique et d'une gestion écologique.

En termes de gestion hydraulique, les remblais des ZECs doivent faire l'objet d'un fauchage annuel afin d'éviter leur boisement qui pourraient provoquer des infiltrations d'eau (« renards hydrauliques »). La ZEC de Landas-Orchies, la ZEC de Lecelles et la ZEC de Bellaing sont particulièrement concernées. Du fait de sa disposition en pente douce, le remblai de la ZEC de Quennebray est directement exploité gracieusement par un agriculteur de Marchiennes. La ZEC de la Pliche ne dispose pas de remblais

Par ailleurs, le boisement et le développement d'espèces exotiques envahissantes dans le bassin ont des répercussions à la fois hydrauliques et écologiques.

La gestion écologique consiste tout d'abord à effectuer une fauche tardive des bassins avec une exportation des produits de fauche vers le mois d'août et septembre. Ce retard de fauche permet de favoriser le cycle complet des plantes aquatiques et de préserver les espèces végétales patrimoniales.

Elle consiste également à entretenir les saules en taille en têtard pour permettre l'installation d'espèces cavernicoles (chouette effraie, chauves-souris, etc.).

Enfin, la gestion par arrachage des espèces exotiques envahissantes est une problématique de plus en plus importante sur les zones d'expansion de crues comme c'est le cas avec la Jussie sur la ZEC de Bellaing ou le Buddléia sur la ZEC de Landas-Orchies.

Par ailleurs, les ZECs du SMAPI ont fait l'objet d'inventaires faunes flores par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut en 2024 qui permet d'évaluer l'effet de cette gestion (voir partie Etudes)

Travaux d'entretien des ZECs en 2024

La ZEC de Landas-Orchies (4.8 ha) fait l'objet d'un entretien annuel par la société ETM dans le cadre de la surveillance et de l'entretien des éléments hydrauliques (sonde, vanne, remblai, canalisation, déversoir et fossés d'alimentation), des espaces verts et des accès de pour un coût annuel de **9 716.30 € TTC** à laquelle s'ajoute une dépense pour une intervention hydraulique de **2 185.12€ TTC**

Suite aux préconisations de gestion réalisées par Alfa Environnement dans le cadre du suivi réglementaire de l'aménagement de 2021, la ZEC de Landas-Orchies a fait l'objet de plusieurs interventions d'aménagements écologiques (fauchage et exportation des zones de prairies et des remblais, entretien des saules têtards, ouverture des fossés, réalisation de noues). Pour un coût de **46 770, 60 € TTC**.

La ZEC de Lecelles (2.1ha) a fait l'objet d'un entretien hydraulique sur les fossés, les arbres, les digues pour un coût de **15 923,18€ TTC**.

La ZEC de Bellaing (7.5ha) a fait l'objet de travaux liés à la gestion de la Jussie pour un coût de **10 334.40€ TTC** et une gestion hydraulique pour **6 517.30€ TTC**.

L'étang de la Puchoie (20.4ha) a fait l'objet d'un ramassage des lentilles d'eau pour un coût de **2 057.90 € TTC**, de diverses actions liées à l'accès du site pour un coût de **3 216,00 € TTC** et d'un entretien des ouvrages hydrauliques pour **7 177,83€ TTC**.

En 2024, la ZEC de Quennebray (13.5 ha) a fait l'objet d'une gestion complète en partenariat local avec un agriculteur de Marchiennes. Cette intervention a permis une gestion écologique et hydraulique de la ZEC et a permis d'éviter des prestations équivalentes de l'ordre de **15 000 €** (Budget 2023).

La digue et la prairie de la **ZEC de la Pliche** (7 ha) sont fauchés et exportés chaque année par exploitant agricole de Bouvignies.

Tableaux de synthèse par sites :

ZECs	COÛT
ZEC de Landas-Orchies	61 242,78 € TTC
ZEC de Lecelles	15 923,18€ TTC
ZEC de Bellaing	16 851,70 € TTC
Etang de la Puchoie	12 451,73 € TTC
ZEC de Quennebray	Exploitation agricole
ZEC de la Pliche	Exploitation agricole

L'aménagement des ZECs de Rumegies et de Lecelles (La Vaudière)

L'année 2024 a été une année particulièrement compliquée puisqu'après l'arrêt de chantier déclaré par la DDTM 59 en septembre 2023. Le SMAPI a réfléchi pour trouver des alternatives qui permettraient de débloquer le dossier et d'engager des travaux en 2024.

En mars 2024, une réunion en sous-préfecture de Valenciennes a permis au SMAPI de proposer une alternative au projet initial qui permettrait de ne plus surinonder les peupleraies situées entre les parcelles de Rumegies et de Lecelles dédiées à l'aménagement des deux ZECs.

Une nouvelle modélisation hydraulique a été lancée avec le bureau d'études Valétudes et la nouvelle alternative technique a été présentée en mai-juin 2024 aux services de l'Etat (DREAL, DDTM, sous-Préfecture, service juridique de l'Etat,...).

Une nouvelle enquête publique a été organisée en août-septembre 2024 et dans la foulée, le nouveau dossier a été programmé pour un nouveau passage en CODERTS à la fin du mois de septembre pour avaliser un arrêté préfectoral modificatif.

Le nouvel arrêté a été visé par Monsieur le Préfet à la fin du mois de septembre et le démarrage des travaux a été programmé pour commencer le 15 octobre, soit un peu plus d'un an après le premier arrêt.

Les travaux d'aménagement ont significativement avancé pendant toute la période où le temps était propice aux terrassements jusqu'à la fin du mois de novembre 2024. Des précipitations diluviennes ont stoppé le chantier en fin d'année 2024.

En parallèle et tout au long de l'année, le SMAPI a relancé ces partenaires financiers afin de conforter nos demandes de participations financières et redéposer deux dossiers de demandes de subventions auprès du FEDER et du Conseil Régional des Hauts de France.

Aujourd'hui, le projet d'aménagement des deux ZECs de l'Elnon bénéficie du soutien financier du Fonds Vert Etat, de l'Agence de l'Eau-Artois-Picardie, de la Région des Hauts de France ainsi que du FEDER, à hauteur de plus de 70%.

Octobre 2024 - Visite de chantier du Président du SMAPI M. Delecluse et du Maire de Lecelles M. Messenger accueillis par le Chef de chantier de la SAS Renard sur le site de la future ZEC de Lecelles

Tous ces travaux sont menés avec le soutien financiers de :





Un film sur les travaux a été réalisé : <https://youtu.be/3xqOAbX6zXw>

La Zone Naturelle d'Expansion de Crues (ZNEC) du Planard

En 2024, le SMAPI a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Solutions fondées sur la Nature (SfN) au service des défis liés à l'eau » lancé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie afin de proposer la conception d'une **Zone Naturelle d'Expansion de Crues (ZNEC)** sur la commune de Mouchin au lieu-dit le Planard.

Les « *Solutions fondées sur la Nature* » sont les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Cette ZNEC se situe en rive gauche du courant du Pont du Nid, juste en amont de la confluence avec l'Elnon et de la frontière belge et concernerait des enjeux d'inondations de part et d'autre de la frontière.

Cette zone avait été initialement étudiée dans le cadre du projet Interreg Elnon transfrontalier pour la conception d'une ZEC endiguée et artificielle dont le coût et les contraintes techniques et réglementaires ont contraint le SMAPI à ajourner l'aménagement.

En septembre 2024, l'Agence de l'eau Artois Picardie a sélectionné le projet du SMAPI lui permettant ainsi de disposer d'une enveloppe budgétaire de **100 000 €** pour la réalisation d'une étude de conception de **la ZNEC et l'animation de la concertation des parties prenantes tout au long du projet.**

La fin de l'année 2024 a permis au SMAPI de travailler en coordination avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur le cahier des charges du marché public dont le lancement est prévu en 2025.

II.5. L'étude des milieux aquatiques

En complément de la mise en œuvre des travaux liés à la gestion écologique des zones d'expansion de crues et à la restauration écologique des cours d'eau, le SMAPI suit différentes études sur les milieux aquatiques :

- l'animation territoriale sur la continuité écologique des cours d'eau du SMAPI en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- les études d'inventaires du PNR sur les ZECs ;
- le suivi des mesures règlementaires dans le cadre de l'aménagement de la ZEC de Landas-Orchies ;
- le suivi et l'analyse des niveaux des cours d'eau (Hydrométrie).

Animation territoriale sur la continuité écologique

En juin 2022, le SMAPI s'est engagé auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie dans une animation territoriale sur 3 années (2022-2024) visant au rétablissement de la continuité écologique sur le réseau hydrographique en compétence du SMAPI.

Les différents objectifs visés sont :

- le recensement de l'ensemble des obstacles à l'écoulement présents sur le réseau hydrographique en compétence du SMAPI ;
- le recueil d'informations concernant la fonction actuelle ou historique et le mode de fonctionnement de ces obstacles, le cas échéant ;
- l'adaptation des consignes de gestion des ouvrages hydrauliques du SMAPI à la problématique de la continuité écologique ;
- la définition des enjeux piscicoles sur le réseau hydrographique ;
- le développement de partenariats pérennes avec les acteurs du territoire ;
- la conception voire la réalisation des premières restaurations de la continuité écologique.

Dans le cadre de cette étude, le SMAPI a réalisé en 2024 :

- l'intégration des données du PPRE sur la Tranche 4,
- l'intégration des données d'inventaires piscicoles acquises auprès des partenaires,
- la mise à jour de la Charte du PNR Scarpe-Escout et du tableau de bord du SAGE Scarpe aval
- la réalisation d'opération de rétablissement de la continuité écologique
- l'analyse des niveaux d'eau sur la franchissabilité des obstacles
- la rédaction des fiches obstacles sur les 64 obstacles recensés

La participation financière de l'Agence de l'eau Artois Picardie permet de prendre en charge 50% du temps de travail réalisé en régie par le SMAPI sur l'année 2024.

Etudes et ZECs de Landas-Orchies

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral de la ZEC de Landas-Orchies, le SMAPI réalise depuis 2022 des inventaires faune-flore et une gestion écologique sur la ZEC de Landas-Orchies et la zone humide de compensation située sur la ZEC de Quennebray. Ces inventaires ont été réalisés par Alfa Environnement pour un montant total de **6.120,00 € TTC**.

Une compensation de boisement a été effectuée sur différents sites du SMAPI en 2024 pour un coût de **12 922,60€ TTC**.

Suivi du partenariat avec le Parc naturel Scarpe-Escaut

Le SMAPI et le PNR Scarpe Escaut ont signé une convention de partenariat en mars 2023 pour une meilleure collaboration technique sur la préservation des enjeux autour des milieux aquatiques.

Dans ce cadre de ce partenariat, le PNR a réalisé en 2024 des inventaires de pré-diagnostic écologique des propriétés du SMAPI afin d'en évaluer le potentiel écologique et de restauration. Une prestation des Cercles de Naturalistes de Belgique (CNB) a aussi été commandée pour inventorier la faune de l'étang de la Puchoie (hors faune piscicole). Ces études se sont réalisées dans le cadre de trois dispositifs différents : La mission Natura 2000, l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), CAP Biodiversité.

Le SMAPI a collaboré activement à ce partenariat en fournissant des données d'inventaires connus et facilitant l'accès aux parcelles en coordination avec l'entretien pour assurer de bonnes conditions d'inventaires.

Une réunion de présentation des premiers résultats a eu lieu le 15 novembre 2024. Les zones d'expansion de crues de Bellaing et de la Pliche ainsi que l'étang de la Puchoie présentent des résultats intéressants au niveau du nombre d'espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial. Un compte-rendu final des inventaires est prévu pour l'année 2025.

Ces premiers résultats montrent l'intérêt de la gestion écologiques des zones d'expansion de crues qui permet à la fois d'assurer les objectifs de prévention des inondations et de préservation des milieux aquatiques.

Suivi hydrométriques des cours d'eau

Le SMAPI gère les données de **31 sondes de mesures hydrométriques** et de **4 pluviomètres** répartis sur le réseau hydrographique par l'intermédiaire d'un logiciel du

supervision « PC WIN2 ».

A raison, d'une donnée toutes les 5 minutes, cela représente 100 000 données par an et par sonde depuis une dizaine d'années.

Ces données hydrométriques ont été téléchargées en 2024 pour faire l'objet d'analyses hydrométriques sous forme de graphiques.

Par ailleurs, le SMAPI récupère également des données hydrométriques des partenaires comme les VNF pour les biefs de la Scarpe, la DREAL pour les stations hydrométriques, le Conservatoire d'Espaces Naturels Haut de France pour la Tourbière de Marchiennes et le Parc naturel régional Scarpe-Escout pour la Fontaine d'Hertain.

Ces analyses hydrométriques ont plusieurs objectifs :

- Permettre d'optimiser le fonctionnement des ouvrages hydrauliques entre la prévention des inondations et la préservation des milieux aquatiques,
- Permettre d'analyser les épisodes de débordement de cours d'eau et le déplacement des ondes de crues,
- Permettre d'échanger les données avec les partenaires pour assurer une meilleure coordination des ouvrages hydrauliques sur le bassin versants versants en conformité avec les mesures du SAGE Scarpe aval de la SLGRI et du site RAMSAR,
- Fournir des données pour les études hydrauliques (ZNEC du Planard, Etude hydrauliques de la DDTM)
- Déterminer les débits des cours d'eau en temps réel.

Le SMAPI a accueilli Bastien BIACHE pour un stage de 7 semaines du 21 octobre 2024 au 6 décembre 2024 dans le cadre de sa deuxième de BTSA GEMEAU (Gestion et Maitrise de l'eau) au Lycée DOUAI BIOTECH.

Les missions principales de ce stage consistaient à réaliser les mises en forme de graphiques d'analyses des sondes hydrométriques du SMAPI et des partenaires à partir des données brutes :

- Extraction des données sur PCWIN2,
- Récupération des données auprès des partenaires,
- Correction des données,
- Mise en forme de graphiques sur la période 2010-2022,
- Analyse des données,
- Participation aux réunions et visites de sites sur la thématique de l'hydrométrie.

Renouvellement de la convention autorisant l'ouverture de la pêche sur le bassin de la Puchoie

Une nouvelle convention autorisant sous certaines conditions la pêche sur le site de la de la Puchoie a été signée le 16 avril 2024 par le SMAPI avec la Fédération de pêche du Nord et l'AAPPMA « Les Pêcheurs de l'Amandinois ».

La précédente convention avait été résiliée par le SMAPI au regard de l'état sanitaire déplorable du site du fait des nombreux déchets déposés au sol par des pêcheurs comme de personnes extérieures et des nombreuses dégradations constatées sur place (coupe de bois, résidus de barbecue, de feu de camp, des toilettes improvisés etc.), certains prenant le site de la Puchoie pour un camping à leur disposition. De nombreux signalement avaient été fait notamment par les éco-gardes.

Cette convention s'inscrit également dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI du syndicat dont la priorité est la prévention des inondations. Ce bassin de la Puchoie continue de jouer un rôle hydraulique important. Elle a été remplie plusieurs fois en début d'année 2024 afin de prévenir des inondations. Cette convention s'inscrit aussi dans le cadre de la gestion conservatoire des milieux aquatiques que doit mener le syndicat.

La nouvelle convention s'inscrit dans le cadre d'une année test. Elle n'a qu'une durée limitée d'un an afin de vérifier si toutes les conditions sont bien respectées sur le terrain.

II.7. Lutte contre le rat musqué

Une convention cadre, signée lors du comité syndical du 15 décembre 2022 a été établie entre le SMAPI et le GDON pour une durée de 3 ans afin de limiter le développement des rongeurs aquatiques envahissants comme le rat musqué, le long des berges des cours d'eau pour lesquelles le SMAPI a en charge l'entretien.

Au titre de l'année 2024, une subvention de 20 000 € a été allouée au GDON sur présentation des justificatifs circonstanciés au titre de l'année en cours.

II.9. La gestion du Système d'Information Géographique (SIG)

Le SMAPI gère un système d'information géographique lui permettant de compiler les nombreuses données issues des études ou des partenaires.

Ce système permet de superposer différents enjeux sur le même secteur géographique et sert d'outil d'accompagnement pour les communes, les EPCI et les partenaires.

Ce système intègre :

- les données de base du SMAPI (cours d'eau, ZEC, ouvrages hydrauliques, sondes de mesure, les milieux aquatiques, etc...) ;
- les données de relief (données LIDAR 2008, 2022, IGN) ;
- les vues aériennes et les plans de l'IGN ;
- les données du PPRE (diagnostic et actions de restauration et d'entretien) ;
- les données officielles sur les inondations (Atlas des zones inondables) ;
- les données d'urbanisme (Cadastre, PLUI, PLU, servitudes, etc...) ;
- les données environnementales (Trame verte et bleue, données faune flore, zonages environnementaux, etc...) ;
- les données des partenaires (PNR, Sage, Noréade, etc..).

Le travail autour du SIG consiste à :

- réaliser des cartes de présentations ;
- créer des données sur les projets en cours (obstacles, plan de gestion, etc..) ;
- mettre à jour les différentes données partenaires (IGN, etc..) ;
- analyser les demandes d'avis sur les projets d'urbanisme ;
- actualiser le réseau hydrographique général ;
- échanger avec les partenaires SIG.



II.

10 Communication, site internet du SMAPI

Au cours de l'année 2024, le SMAPI a poursuivi l'alimentation de son site internet www.smapi.fr en fonction des événements, actualités, actions et travaux entrepris par le Syndicat.

En 2024, le SMAPI a édité deux NEWSLETTER :

- NEWSLETTER n°4 en **janvier 2024**
- NEWSLETTER n°5 en **octobre 2024**

Ces deux NEWSLETTER ont été diffusées auprès de l'ensemble des délégués titulaires et suppléants du SMAPI, auprès des communes, des techniciens et des élus des EPCI et des principaux partenaires techniques ou financiers du Syndicat. Celles-ci peuvent être consultées sur le site internet du SMAPI : www.smapi.fr

Des actualités ont été régulièrement publiées sur le site internet du SMAPI.

Janvier 2024, le SMAPI a organisé sa seconde « **SMAPI GALETTE** » en mairie d'Orchies. Cela a été l'occasion pour le Président du SMAPI de présenter ses vœux 2024, de dresser, sous la forme d'un diaporama imagé, les actions et interventions du Syndicat au titre de l'année 2023, tout en partageant un moment convivial autour d'une galette. Le Président Marc Delecluse a présenté un bilan des actions du syndicat accompagné d'une vidéo de présentation qui a été très appréciée. Voir [Présentation des actions du SMAPI - Janvier 2024 \(youtube.com\)](#)

Avril 2024, sur demande du président de la Communauté de communes Pévèle Carembault, M. FOUTRY, également conseiller régional, une visite de la ZEC de Landas-Orchies a été organisée le 15 avril 2024 au profit d'une délégation de la Région des Hauts-de-France conduite par Mme BARISEAU (vice-présidente en charge de la ruralité, la proximité, les solidarités et de la politique de l'eau) avec la présence de Mme DORCHIES-BRILLON, de Mme BOURGHELLE-KOS, de M. ROHART (conseiller régional et maire d'Orchies), de M. CHOCRAUX (maire de Cappelle-en-Pévèle, vice-président en charge de l'environnement, de la biodiversité et de la politique de l'eau de la Communauté de communes Pévèle Carembault) ainsi que de M. BRIDAULT (maire de Beuvry-la-Forêt) et de M. DERACHE (conseiller municipal et adjoint aux travaux à la commune d'Orchies).

Le fonctionnement de cette ZEC créée récemment (2019) avec le soutien de la Région des Hauts-de-France, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de l'Union Européenne via le fonds européen FEDER a été détaillé aux élus régionaux considérant leurs souhaits de comprendre comment les syndicats intercommunaux compétents en matière de GEMAPI mènent leurs actions de prévention des inondations.

Mai 2024, inauguration de la réouverture de la pêche à la Puchoie

Juin 2024, visite de plusieurs Zones d'Immersion Temporaires (ZIT) en Belgique avec la Région Wallonne.

Octobre 2024, organisation de la première SMAPI Rando sur le secteur de l'aval du courant du Décours et de la Traitoire entre Thun-Saint-Amand et Mortagne du Nord.

Le SMAPI a organisé le vendredi 11 octobre 2024 une « SMAPI Rando » sur la Scarpe à l'aval de l'Ecluse de Thun-Saint-Amand.

L'objectif était de sensibiliser le public aux enjeux en matière de milieux aquatiques en présentant notamment les 3 types de passes à poissons présents sur ce tronçon :

- la Passe à Poisson de contournement de la lame de Thun sur le Décours ;
- la passe à poisson de contournement de l'écluse de Thun sur la Scarpe ;
- les aménagements de seuils à la confluence avec la Traitoire.

L'animation a également été l'occasion de sensibiliser les participants à la gestion des niveaux d'eau pour la gestion des inondations et le maintien du niveau d'étiage dans le cours d'eau.

L'invitation a rassemblé une quinzaine d'élus et de partenaires.

La demi-journée a fait l'objet d'un article de presse dans l'observateur de l'Amandinois.

Par ailleurs, des missions de vols en drone et la création de vidéos par la société Hellix-Ir ont été programmées sur plusieurs cours d'eau de notre territoire, sur nos principaux ouvrages hydrauliques comme les stations de relevage du Canal Broutin à Millonfosse, de l'Anguille à Saint-Amand-les-Eaux, de Saint-Charles à Flines lès Mortagne, ainsi que pour le suivi des premiers travaux d'aménagement des deux ZECs de Lecelles et Rumegies.

Vidéo Drones en 2024

Le chantier des ZECs de l'Elnon va faire l'objet d'un suivi par drone régulier afin de pouvoir restituer dans le détail, l'avancement du chantier.

Un film a été réalisé pour présenter nos travaux.

Lien <https://youtu.be/3xqOAbX6zXw>

2 vidéos drônes ont été tournées pour valoriser les passes à poissons de la Traitoire et du Décours en avril et octobre 2024

Les vidéos sont en annexe 13

Pose panneaux de communication sur les ZEC 4 574,40 €

Pose de panneau Hertain

III. 3^{EME} PARTIE - RAPPORT FINANCIER

III.1. La participation des EPCI :

La participation des EPCI a ainsi évolué depuis quatre ans :

Evolution de la participation des EPCI depuis 5 ans	2021	2022	2023	2024
CAPH	421 229,00	463 293,00	484 325,00	484 325,00
Cœur d'Ostrevent Agglo	301 483,00	331 590,00	346 643,00	346 643,00
CCPC	221 010,00	243 080,00	254 115,00	254 115,00
Douaisis Agglo	77 700,00	85 459,00	89 339,00	89 339,00
TOTAL	1 021 422,00	1 123 422,00	1 174 422,00	1 174 422,00

Le montant des participations financières des quatre EPCI au SMAPI au titre de l'année **2024** est identique au montant versé en 2023.

III.2. L'évolution des charges de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement du Syndicat ont évolué depuis 2021 comme suit :

Évolution des charges de fonctionnement	2021	2022	2023	2024
Travaux voirie (615231)	217 810,80 €	409 417,20 €	356 034,58 €	603 353,09 €
Maintenance ouvrages (615232)	253 769,44 €	287 233,09 €	212 292,47 €	244 776,83 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	231 613,55 €	301 336,31 €	305 649,30 €	306 041,43 €
Autres Charges de gestion courante (65)	33 446,28 €	64 020,02 €	73 474,75 €	68 092,27 €
Charges financières (66)	5 850,06 €	11 663,73 €	20 671,99 €	19 152,60 €

III.3. L'évolution de la section investissement :

L'analyse de la section investissement laisse apparaître la situation suivante depuis 2021 :

Section investissement	2021	2022	2023	2024
Montant en €	974 421,58	1 065 683,16	852 570,89 €	675 928,62 €

III.4. Les emprunts du Syndicat

Le montant des annuités d'emprunt au 31 décembre 2024 s'élève à la somme de 108 169,01 €.

Selon nos engagements pris à ce jour, l'état de la dette évolue comme suit :

Évolution de la dette	Taux	Annuité avant fin de l'emprunt	Annuité payée sur l'exercice 2024	Dette au 1 ^{er} janvier 2025
Caisse Epargne ZEC ELNON LECELLES 2018 - 516 000 €.	1,56	8 ans	38 848,04 € (c : 33.795,97 € + I : 5.052,07 €)	323.850,85 €
Emprunt ZEC LANDAS ORCHIES – 426 610 €	1,03	11 ans	30 768,73 € (c : 27.305,69 € + I : 3.463,04 €)	346.304,38 €
Emprunts ZECs de l'Elnon 650 000€ (échéances trimestrielles)	1,74	18 ans	38 552,24 € (c : 28.512,90 € + I : 10.039,34 €)	580.545,64 €
TOTAL			108 169,01 €	1.250.700,87 €

Un compte à terme d'un montant de **650 000,00 €** a été ouvert par le SMAPI en 2024. Le montant des intérêts 2024 de ce compte à terme s'élève à **16 905,78 €**.

III.5. L'évolution des subventions :

En 2024, le SMAPI continue à développer sa stratégie de recherche de subventions auprès de différents partenaires comme l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Région des Hauts de France ou l'Union Européenne.

Ces partenaires contribuent fortement au financement de nos travaux et nous les en remercions.



Agence de l'Eau Artois-Picardie

Un Programme Concerté sur l'Eau (PCE) est en cours avec l'**Agence de l'Eau Artois-Picardie**. Pour rappel, chaque subvention nécessite au préalable, la rédaction d'un dossier de demande de subvention sur la base d'une étude technique, la délibération du comité Syndical du SMAPI, le dépôt et la négociation de ce dossier avec les services instructeurs des partenaires financiers et, *in fine*, la décision du partenaire financier sollicité.

Dans une seconde étape, il est nécessaire de dresser des bilans financiers et techniques complets qui sont ensuite adressés aux services instructeurs et à leurs services comptabilités pour que les subventions octroyées, soient effectivement versées.

Au titre de l'année 2024, le SMAPI a ainsi perçu, auprès de l'**Agence de l'Eau Artois-Picardie**, le solde de différentes subventions :

- Acquisitions foncières pour les ZECs de l'Elnon : **26.367,70 €** ;
- Animation territoriale 2023 versée en 2024 : **8 257,00 €** ;
- Restauration écologique de la Fontaine d'Hertain : **40 295,00 € (1^{er} acompte)** ;
- Plan de gestion (PPRE) sur l'Elnon : **14 875,00 € (1^{er} acompte)**.

Région Hauts-de-France

Au cours de l'année 2024, le SMAPI a sollicité la Région Hauts-de-France pour l'obtention d'une subvention pour les travaux d'aménagement des ZECs de l'Elnon. Celle-ci a été accordée en juillet 2024 et à hauteur de 20% du projet soit un montant de **271 959,13 €**.

Fonds vert (Etat) :

En 2023, le SMAPI a eu la confirmation de l'attribution d'une subvention à hauteur de 135 979,00 € dans le cadre des travaux d'aménagement des ZECs de l'Elnon. Un 1^{er} acompte de **40 793,70 €** correspond à 30% a été versé en 2024.

Fonds FEDER :

Un dossier de demande de subvention été adressé en fin d'année 2024 à hauteur de 497 695,00 €, soit un peu moins de 40% du montant HT des travaux d'aménagement des ZECs de l'Elnon. Le dossier a été instruit en décembre 2024.

SMAPI - CREATION DE 2 ZECs SUR L ELNON - Rumegies et Lecelles PLAN DE FINANCEMENT HT- JANVIER 2025		
Partenaire	Participation € H.T.	%
AGENCE EAU *	139 500,00	10,95
REGION DES HDF*	254 878,13	20
ETAT - FONDS VERT*	127 439,07	10
FEDER*	497 695,33	39,05
SYNDICAT - Autofinancement	254 878,13	20
TOTAL	1 274 390,65	100

* subventions attribuées

**Total subventions
obtenues**

1 019 512,52 € 80%

IV. 4^{EME} PARTIE - DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le Syndicat a tenu 4 comités Syndicaux en 2024.

Comité Syndical du 05 mars 2024 :

- Débat d'Orientation Budgétaire ;
- Sollicitation de l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire en vue de l'instauration de servitudes d'utilité publique (SUP) conformément aux dispositions de l'article L. 211-12 du code de l'environnement préalablement à une Déclaration d'Utilité

Publique (DUP) pour la création de Zones d'Expansion de Crues (ZEC) sur les communes de Rumegies et Lecelles.

Comité Syndical du 10 avril 2024 :

- Compte Administratif de l'Exercice 2023 ;
- Compte de Gestion de l'Exercice 2023 ;
- Affectation des résultats de l'Exercice 2023 ;
- Fixation des participations des EPCI pour 2024 ;
- Convention de partenariat entre le SMAPI et le GDON de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut ; versement de la subvention 2024 ;
- Budget Primitif de l'Exercice 2024.

Comité Syndical du 25 septembre 2024 :

- Décision modificative n°1 ;
- Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)– annule et remplace la délibération du 12 décembre 2023 ;
- Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour l'acquisition d'une parcelle sur la commune de Mouchin afin de pouvoir créer une zone d'expansion de crues ;
- Mise en place de l'amortissement des immobilisations fixation des durées d'amortissement des immobilisations – nomenclature budgétaire M57.

Comité Syndical du 17 décembre 2024 :

- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2025 ;
- Fixation des participations provisoires des EPCI de Janvier à Avril 2025.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des communes membres

EPCI	Communes	Compris dans le périmètre SMAPI	Adhérentes
CAPH	Abscon	x	x
	Bellaing	x	x
	Bousignies	x	x
	Brillon	x	x
	Bruille-St-Amand	x	x
	Château-l'Abbaye	x	x
	Denain	x	x
	Emerchicourt	x	x
	Escaudain	x	x
	Flines-lez-Mortagne	x	x
	Hasnon	x	x
	Haveluy	x	x
	Helesmes	x	x
	Herin	x	x
	La Sentinelle	x	x
	Lecelles	x	x
	Maulde	x	x
	Millonfosse	x	x
	Mortagne-du-Nord	x	x
	Nivelle	x	x
	Oisy	x	x
	Raismes	x	x
	Rosult	x	x
	Rumegies	x	x
	Saint-Amand-Les-Eaux	x	x
	Sars-et-Rosières	x	x
	Thun-St-Amand	x	x
	Wallers	x	x
	Wavrechain-sous-Denain	x	x
CCCO	Aniche	x	x
	Auberchicourt	x	x
	Bruilles-Lez-Marchiennes	x	x
	Ecaillon	x	x
	Erre	x	x
	Fenain	x	x
	Hornaing	x	x
	Lewarde	x	x
	Loffre	x	x
	Marchiennes	x	x
	Masny	x	x
	Monchecourt	x	x
	Montigny-en-Ostrevent	x	x
	Pecquencourt	x	x
	Rieulay	x	x
	Somain	x	x
	Tilloy-les-Marchiennes	x	x

	Vred	x	x
	Wandignies-Hamage	x	x
	Warlaing	x	x
CCPC	Aix-en-Pévèle	x	x
	Auchy-les-Orchies	x	x
	Bachy	x	x
	Bersée	x	x
	Beuvry-la-Forêt	x	x
	Bourghelles	x	x
	Bouvignies	x	x
	Capelle-en-Pévèle	x	x
	Cobrieux	x	x
	Coutiches	x	x
	Genech	x	x
	Landas	x	x
	Moncheaux	x	x
	Mons-en-Pévèle	x	x
	Mouchin	x	x
	Nomain	x	x
	Orchies	x	x
	Saméon	x	x
	Thumeries	x	x
	Templeuve-en-Pévèle	x	
	Wannehain	x	
Douais Agglo	Anhiers	x	x
	Faumont	x	x
	Flines-les-Raches	x	x
	Lallaing	x	x
	Raches	x	x
	Raimbeaucourt	x	x
	Bugnicourt	x	
	Douai	x	
	Erchin	x	
	Roucourt	x	
	Villers-au-Tertre	x	
Valenciennes Métropole	Anzin	x	
	Aubry-du-Hainaut	x	
	Petite-Forêt	x	
	Prouvy	x	
	Rouvignies	x	
	Valenciennes	x	
		87 communes	74 communes

ANNEXE 2 : Liste des cours d'eau relevant de la compétence GEMAPI
Actualisation lors du comité syndical du 26 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 09/10/2023
 Reçu en préfecture le 09/10/2023
 Publié le
 ID : 050-25602637-20230826-231006_01111AB-DE

Nom du Cours d'eau	Type	Longueur
Courant du Décours	Cours d'eau	26,83
La Traitoire	Cours d'eau	25,73
Courant de l'Hôpital	Cours d'eau	22,55
L'Elnon	Cours d'eau	18,20
Courant de Coutiches	Cours d'eau	14,01
Courant du Pont de Beuvry	Cours d'eau	9,38
Ruisseau d'Alx	Cours d'eau	9,06
Courant de la Fontaine d'Hertain	Cours d'eau	8,53
Courant du Pont du Nid	Cours d'eau	8,04
La Râches	Cours d'eau	7,31
La Baïlle de la Tiffère	Cours d'eau	7,14
Le Maraichon	Cours d'eau	7,09
Courant de l'Escaillon	Cours d'eau	7,05
Courant du Wacheux	Cours d'eau	6,17
Courant d'Hornaing	Cours d'eau	6,12
Courant de la Calonne	Cours d'eau	5,56
Ruisseau du Pont Ducat	Cours d'eau	4,80
Courant des Muchottes	Cours d'eau	4,39
La Pilche	Cours d'eau	4,01
Courant des Hauts Champs	Cours d'eau	3,98
Ruisseau de Wabempré	Cours d'eau	3,79
Courant de la Fontaine d'Haveluy	Cours d'eau	3,75
Courant de la Montée	Cours d'eau	3,66
Courant du Houblon	Cours d'eau	3,45
Courant de Lewarde	Cours d'eau	3,25
La Caterle	Cours d'eau	3,17
Courant du Rieu	Cours d'eau	3,05
Courant de la Fontaine d'Haveluy inférieur	Cours d'eau	3,01
Courant du Bois Desprez	Cours d'eau	2,98
Courant des Hamalides	Cours d'eau	2,97
La Navie	Cours d'eau	2,79
Courant de la Planche du Halloteau	Cours d'eau	2,74
Le Cuyet	Cours d'eau	2,65
Courant de la Fontaine d'Haveluy supérieur	Cours d'eau	2,58
Courant des Basses Molères	Cours d'eau	2,51

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 050-256002637-20230926-231009_D1111AB-DE

S'LO

Courant de Gérondele	Cours d'eau	2,46
Courant du Marais de la Ville	Cours d'eau	2,40
Courant de la Branche du Jambon	Cours d'eau	2,19
Canal du Jard	Cours d'eau	2,07
Le Défriché	Cours d'eau	2,07
Courant de l'entre Deux Bois	Cours d'eau	2,05
Ruisseau du Plat Bouchart	Cours d'eau	2,03
Courant du Faux Elton	Cours d'eau	2,02
Courant d'Helesmes	Cours d'eau	2,00
Courant de Fenain	Cours d'eau	1,98
Courant de Bailly	Cours d'eau	1,89
Le Godion aval	Cours d'eau	1,84
Courant de la Visterie	Cours d'eau	1,83
Courant de Masny	Cours d'eau	1,83
Courant de la Seurwe	Cours d'eau	1,82
Courant de la Petite Traitoire aval	Cours d'eau	1,68
Courant du Gros Caillou	Cours d'eau	1,62
Courant de Quennebray	Cours d'eau	1,59
Courant du Rivage	Cours d'eau	1,52
Courant des Arrentis	Cours d'eau	1,50
Courant de la Petite Traitoire amont	Cours d'eau	1,49
Courant Delcroix	Cours d'eau	1,49
Courant des 24 pieds	Cours d'eau	1,42
Le Godion amont	Cours d'eau	1,35
Bras mort du Décours	Cours d'eau	1,31
Courant des Aulinaes	Cours d'eau	1,24
Courant de Massy	Cours d'eau	1,23
Ruisseau du Merdinchon	Cours d'eau	1,23
Ruisseau du Roteleux	Cours d'eau	1,22
Courant de l'Hourseau	Cours d'eau	1,21
Le Derrible	Cours d'eau	1,18
Le Croquet	Cours d'eau	1,12
Courant des Rouissoirs	Cours d'eau	1,07
Courant des Rocheux	Cours d'eau	1,05
L'Ancienne Scarpe	Cours d'eau	1,04
Courant de Hem	Cours d'eau	0,94

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 059-255902637-20230926-231009_D1111AB-DE

S'LO

La Vergne blanche	Cours d'eau	0,85
Ruisseau de Poquin	Cours d'eau	0,70
La Vergne noire	Cours d'eau	0,69
Passes à Poisson du Décours	Cours d'eau	0,06
Dérivation de Tilloy	Dérivation fermée	1,98
Dérivation de la Pêche	Dérivation fermée	0,81
Dérivation du courant de Coutiches	Dérivation ouverte	4,12
D - Charles	Dérivation ouverte	1,62
D - phon	Dérivation ouverte	1,25
Dérivation du Maraichon	Dérivation ouverte	1,06
Canal Broutin	Dérivation ouverte	0,46
Canal de l'Anguille	Dérivation ouverte	0,10
Dérivation de la Grenouille	Dérivation ouverte	0,05
Frayère de Cubray	Milieux aquatiques	0,83
Zone Humide d'Hertain	Milieux aquatiques	0,42
TOTAL		325,27

ANNEXE 3 : Liste des milieux aquatiques relevant de la compétence du SMAPI

Actualisation Délibération du 26 septembre 2023

Envoyé en préfecture le 09/10/2023
 Reçu en préfecture le 09/10/2023
 Publié le
 ID : 000-255602637-20230826-231008_D1111AB-01

Liste des zones d'expansions de crues retenues au titre de la compétence GEMAPI

Nom de l'aménagement	Cours d'eau	Commune
La zone d'expansion de crues de Bellaing	Courant de la Fontaines d'Haveluy	Haveluy – Bellaing
La zone d'expansion de crues du Quennebray	Courant de l'Hôpital	Beuvry-la-Forêt
La zone d'expansion de crues de la Pliche	Courant de Coutiches	Bouvignies
La zone d'expansion de crues de Lecelles	L'Elnon	Lecelles
La zone d'expansion de crues de Landas-Orchies	Courant de l'Hôpital	Landas-Orchies
L'étang de la Puchole	La Traitoire	Saint-Amand-les-Eaux

Liste des aménagements pour les milieux aquatiques retenus au titre de la compétence GEMAPI

Nom de l'aménagement	Cours d'eau	Commune
La Frayère de Saint-Amand-les-Eaux et sa vanne de régulation	La Traitoire	Saint-Amand-les-Eaux
La Zone Humide d'Hertain	Courant de la Fontaine d'Hertain	Wallers
Les seuils de la Traitoire	Confluence de la Traitoire et de la Scarpe	Château l'Abbaye
La Passe à Poissons de contournement de la Lame de Thun	Confluence de la Décours et de la Scarpe	Thun-Saint-Amand

